Conditions générales Yalodé

La pratique de l'activité Canoë kayak et randonnée aquatique implique l'acceptation des conditions ci-dessous.

PARTICIPATION

Les participants sont informés quant aux risques liés à l'environnement naturel qu'ils vont parcourir :
KAYAK : attention aux branches, aux oursins, aux bateaux à moteurs... = rester groupé et écouter.
AQUA RANDO : attention aux branches, roches glissantes... = rester groupé, difficultés non-obligatoires
Les participants sont conscients de l'**obligation de moyens relative à la sécurité** incombant au professionnel. Ils'inscrivent uniquement après s'être renseigné auprès de Yalodé, de l'adéquation entre leurs capacités physiques et le degré de difficultés du parcours choisi.

Pour toutes les activités, il est indispensable :

→ D'être en **bonne santé**, de ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale et d'avoir l'âge requis pour la pratique de l'activité choisie
→ **Savoir nager** sur une distance d'au moins 25 mètres et de s'immerger.
→ De posséder une autorisation parentale pour les mineurs
→ Se soumettre à **la seule appréciation du guide concernant la faisabilité des activités** (conditions et prévisions météorologiques et aptitudes sportives des participants)

MATERIEL

Le participant s'engage à rembourser le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure selon les tarifs unitaires indiquer dans le tableau ci-dessous :

Kayak	Pagaie	Gilet	Bidon étanche	Lampe Flash	Carte oiseaux
400,00 €	40,00 €	40,00 €	35,00 €	20,00 €	5,00 €

INSCRIPTION

Une fois validée par **téléphone** ou par courriel, un **acompte de 30 %** du montant total de la prestation devra être envoyé pour valider la reservation. Dans le cadre de l'inscription de plusieurs personnes, **le souscripteur s'engage à faire connaitre et approuver les conditions générales à l'ensemble du groupe.**

ANNULATION

Annulation de la part de Yalodé,: Si les conditions de sécurité l'exigent (**Tempête, crue, cyclone**…), l'activité sera annulée et le participant sera intégralement remboursé des sommes versées sans pouvoir prétendre à aucune indemnité supplémentaire.
De la part des participants :Pour toute annulation partielle ou totales, les sommes versées ne seront pas restituées.
Cas particuliers :
→ Dans le cas d'une annulation dument soldée (30 % d'acompte + 70% de solde), le solde pourra être remboursé si Yalodé, est informé de l'annulation au moins 15 jours avant la date de la prestation.
→ Pour les réservations de groupe, si les participants sont moins nombreux que prévu, l'organisateur doit informer Yalodé au moins 7 jours avant la date de l'activité. Dans le cas contraire, toute place réservée est due.

ASSURANCE

Yalodé possède une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant ses activités kayak et randonnée aquatique.